

Le Compte épargne temps (CET) pour les PH Dix réponses pour une meilleure approche

L'arrêté du 17/10/2002 a fixé les modalités d'application dans la réduction du temps de travail chez les personnels médicaux., pharmaceutiques et odontologiques des établissements publics de santé.

À l'article 1, il est inscrit le bénéfice de 20 jours de congés rémunérés au titre de la RTT.

Cet acquis statutaire fut obtenu à l'occasion de négociations difficiles et ardues grâce à l'action pugnace de l'INPH.

[I - Est-ce que le délai de 10 ans pour les jours inscrits sur le CET est encore d'actualité ?](#)

[II - Faut-il toujours déclarer ses congés à l'avance si on les prend sur les jours de CET ?](#)

[III - J'ai entendu dire qu'il y aura dorénavant un plafond à ne pas dépasser pour cumuler les jours de CET ?](#)

[IV - Y a-t-il une différence entre les jours déjà stockés sur le CET et ceux qui le seront à partir de l'année 2013.](#)

[V - Est-ce que je peux me faire payer des jours de CET cette année](#)

[VI - Pourquoi cette somme de 300 euros ?](#)

[VII - J'avais décidé de garder des jours pour partir plus tôt. Est-ce encore possible ?](#)

[VIII - Comment gérer au mieux le CET pérenne dès 2013.](#)

[IX - Qui s'occupe de la gestion du CET ?](#)

Bien entendu, ces questions/réponses ne sont pas exhaustives.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos interrogations.

Colloque INPH du 5 juin 2013 À l'Assemblée nationale DU PACTE DE CONFIANCE À LA STRATÉGIE NATIONALE DE SANTÉ

Colloque ouvert à tous, [cliquez ici pour s'inscrire](#)
Appel aux questions

Le colloque du 05 juin 2013 (13h30 / 17h30) à l'Assemblée Nationale se fera sur le thème « Du pacte de confiance à la stratégie nationale de santé » avec un **appel aux questions**.

Ce colloque se déroulera en présence de la ministre Marisol TOURAINE avec deux tables rondes :

- 1^{er} table ronde : **évolution du pacte de confiance au service des PH** avec 4 thématiques (Instances Hospitalières, Attractivité des Carrières, Organisation en Pôles, Dialogue Social)
- 2^{ème} table ronde : **des politiques publiques au service des patients** avec 4 thématiques (Le Service Public Territorial, les Partenariats Public - Privé, le Système d'Information Publique, la Médecine de Parcours)

Compte tenu des deux tables rondes, nous vous serions reconnaissants de nourrir dès à présent leurs contenus par vos **questions, observations** ou **expériences** s'y rapportant.

Merci d'avance.

Le bureau de l'INPH